



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

BKB

Beschaffungskonferenz des Bundes
Conférence des achats de la Confédération
Conferenza degli acquisti della Confederazione

Rapport de gestion Conférence des achats de la Confédération (CA) 2022

Berne, mai 2023

Table des matières

1	Avant-propos	3
2	CA: composition et tâches	3
3	Activités de la CA en 2022	4
4	Activités du comité directeur de la CA en 2022	5
5	Activités des groupes de travail et des groupes techniques	5
5.1	Groupe technique Durabilité des marchés publics	5
5.2	Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL)	6
5.3	Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération.....	6
5.4	Groupe de travail Concours et mandats d'étude parallèles	6
5.5	Groupe de travail Révision de l'Org-OMP.....	7
6	Thèmes et projets	7
6.1	Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics.....	7
6.2	Recommandations conjointes de la CA et de la KBOB pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics	8
6.3	Recommandations relatives aux valeurs limites pour l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB)	9
6.4	Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions.....	9
6.5	Dialogues sectoriels	9
6.6	Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables.....	9
6.7	Conférence sur les marchés publics durables	10
6.8	Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045	10
6.9	Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés	10
6.10	simap.ch / KISSImap.ch.....	11
6.11	Formation et perfectionnement.....	11
6.12	Prévention de la corruption.....	11
6.13	Ukraine: sanction dans le secteur des marchés publics	12
6.14	Interventions parlementaires	12
6.15	Collaboration avec la KBOB.....	12
6.16	Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC).....	12
7	Perspectives pour 2023.....	12
	Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2021 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)	14
	Annexe 2: Liste des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2021	14
	Annexe 3: Interventions parlementaires concernant les marchés publics	14

1 Avant-propos

Le présent rapport rend compte des activités de la Conférence des achats de la Confédération (CA) pour l'année 2022.

À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2021, de la législation sur les marchés publics intégralement révisée, l'année 2022 a elle aussi été principalement consacrée à la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions («stratégie de mise en œuvre concernant la révision totale du droit des marchés publics 2021–2030»), adoptée au mois d'octobre 2020.

La mise en œuvre a consisté en premier lieu à créer de nouveaux instruments ainsi que de nouvelles recommandations, et à mettre à jour ceux qui existaient.

2 CA: composition et tâches

En tant que conférence officielle, la CA est l'organe administratif et stratégique de l'administration fédérale pour les *acquisitions de biens et de services*.

Elle remplit en particulier les **tâches** suivantes:

- elle se prononce sur des questions fondamentales ayant trait à la politique et à la stratégie des achats, et peut rédiger des recommandations ou des directives à cet égard;
- elle encourage et suit le développement de la législation sur les marchés publics de la Confédération ainsi que l'harmonisation de cette législation à l'échelle nationale;
- elle se fonde sur les principes de durabilité et crée des instruments et des conditions générales qui favorisent le développement durable dans le cadre des procédures d'achat;
- elle coordonne, soutient et favorise les marchés publics électroniques de la Confédération (e-procurement), en exploitant notamment la plateforme Internet simap. Elle offre aux pouvoirs publics et aux soumissionnaires un cadre moderne et flexible;
- elle œuvre pour la prévention de la corruption dans le domaine des marchés publics de la Confédération;
- elle propose une offre adéquate de formation et de perfectionnement dans le domaine des marchés publics de la Confédération.

La **CA** se compose du président (le directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL), des représentants des trois principaux services d'achat centraux de la Confédération – à savoir l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), l'Office fédéral des routes (OFROU) et l'OFCL –, du secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et du Secrétariat général du DFAE (SG-DFAE). La Poste suisse SA, les CFF SA, le domaine des EPF et le secrétariat de la Commission de la concurrence (COMCO) y ont le statut d'observateurs. La CA peut accueillir des invités permanents. Actuellement, il s'agit de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), qui représente les organisations cantonales et communales, ainsi

que d'un représentant de Suisse italienne.

La CA dispose d'un **comité directeur**, composé du président de la CA et des directeurs d'armasuisse et de l'OFROU.

Chargés d'aborder des thèmes spécifiques, les **groupes de travail et les groupes techniques**¹ suivants sont intervenus au cours de l'année sous revue:

- groupe technique Durabilité des marchés publics;
- groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique;
- groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération;
- groupe de travail Concours et mandats d'étude parallèles;
- groupe de travail Révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP)².

Le **bureau de la CA** soutient la conférence en préparant les dossiers que celle-ci doit traiter. Responsable de l'élaboration des bases légales pour les marchés publics de la Confédération, il répond aux interventions parlementaires, donne son avis sur différents thèmes, assure la coordination des questions politiques et stratégiques entre les divers acteurs et suit les développements en matière de marchés publics. En outre, il assume la direction des groupes de travail et des groupes techniques ou y participe, et valorise l'image de la CA à l'extérieur. Enfin, il dirige le centre de compétence de la Confédération pour simap et coordonne la perception des redevances de droits d'auteur de l'administration fédérale. La présidence de la CA et la direction de son bureau sont assurées par l'OFCL.

3 Activités de la CA en 2022

En 2022, la CA a organisé deux assemblées plénières, les 12 mai et 1^{er} décembre. Elles se sont toutes les deux déroulées en présentiel.

La CA a, en particulier, traité des thèmes suivants:

- point de la situation sur les travaux en cours pour la mise en œuvre du droit révisé des marchés publics et de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions ainsi qu'élaboration du nouvel outil qu'est le «*cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions*»;
- point de situation sur l'avancée de la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP);
- point de la situation sur les travaux de la CA en matière de numérisation;
- approbation du nouveau concept de formation et de perfectionnement du Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP);
- dissolution du Comité Formation et perfectionnement de la CA;
- approbation du rapport de gestion 2021 de la CA.

¹ Voir chap. 5.

² Disponible sous: www.fedlex.ch > Recueil systématique > Droit interne > 172 > 172.056.15.

4 Activités du comité directeur de la CA en 2022

En plus des thèmes susmentionnés, le comité directeur s'est notamment chargé des affaires suivantes durant l'exercice sous revue:

- approbation du quatrième rapport annuel conjoint sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération;
- approbation de la publication de la liste des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs sur le site Internet de la CA;
- validation des recommandations relatives à la mise en place de procédures d'acquisition compatibles avec les PME et des recommandations relatives à la valeur limite pour l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB);
- approbation du concept normatif relatif à la révision de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP);
- validation du mandat confié au CCMP en lien avec la 2^e phase de révision des CG de la Confédération;
- validation du mandat confié au groupe de travail chargé de la refonte des directives concernant le controlling des achats.

5 Activités des groupes de travail et des groupes techniques

5.1 Groupe technique Durabilité des marchés publics

Le groupe technique Durabilité des marchés publics, mis en place par la CA, élabore des bases et crée des instruments pour promouvoir les achats publics durables conformément à l'article consacré aux buts de la LMP. De plus, il soutient la CA dans le cadre de la communication relative à ces bases et à ces instruments ainsi que de leur mise en œuvre. Il s'est réuni à quatre reprises sous la conduite de Christoph Flücker (OFCL). Il a poursuivi les travaux de la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP), en collaboration avec le secrétariat de la KBOB, l'OFCL et le service spécialisé des marchés publics écologiques (OFEV). Il a également soutenu l'élaboration de fiches d'information sur la prise en compte de l'impact environnemental des transports³ ainsi que sur les coûts du cycle de vie. Il finalisera cette dernière d'ici la fin de l'année 2023. Il a en outre mis au point une déclaration du soumissionnaire élargie, que les services d'achat peuvent utiliser lors de l'évaluation du respect des conditions de participation et dont la finalisation est aussi prévue pour 2023. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le groupe technique a apporté sa contribution sur des sujets spécifiques.

Le 10 mai 2022, il a soutenu la deuxième conférence nationale sur les marchés publics durables, dans l'optique de promouvoir la mise en œuvre harmonisée de la nouvelle législation. Il a en outre poursuivi la création des bases en vue d'une offre de formation approfondie sur le thème de la durabilité.

³ Cette fiche d'information est consultable à l'adresse: www.bkb.admin.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Fiche d'information - Prise en compte de l'impact environnemental des transports.

5.2 Groupe de travail interdépartemental pour les achats, les immeubles et la logistique (IDA BIL)

Parmi les trois séances de l'IDA BIL prévues (une par trimestre), seule celle du 24 août 2022 a eu lieu, en raison de la tenue d'autres plateformes d'information liées au programme SUPERB. Comme les années précédentes, une trentaine de représentants issus de l'ensemble de l'administration fédérale et d'offices du troisième cercle, y compris des tribunaux, ont pris part à la séance organisée par la direction d'IDA BIL (composée de représentants des trois services d'achat centraux que sont armasuisse, l'OFROU et l'OFCL), qui y a donné des informations de première main concernant l'avancée du projet GEVER@BIL ainsi que d'autres thèmes spécifiques.

La direction du projet GEVER@BIL a donné des informations sur l'harmonisation, la standardisation et la numérisation des procédures liées aux acquisitions, à l'immobilier et à la logistique. Elle a présenté en détail le sens et le but de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB) notamment et évoqué la structure de cette nouvelle solution numérique. Elle a ainsi pu exposer les procédures d'acquisition au sens de l'Org-OMP et la fonction de l'HBB à cet égard. Une rétrospective, un état des lieux et un aperçu des prochaines étapes incluant la planification des versions, le développement et la formation ont complété ce bloc thématique. Le bureau de la CA a rendu compte des recommandations de la CA et de la KBOB pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

5.3 Groupe de travail Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération

En 2022, le groupe de travail, composé de représentants d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL, de la Centrale des voyages de la Confédération, du secteur Controlling des achats et du bureau de la CA, a rédigé le rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération pour l'année 2021 (*annexe 1*). Ce rapport fournit des informations sur les prestations (travaux de construction, biens et services) acquises en 2021 par les services d'achat centraux dans leur domaine de compétence. Il montre en outre les aspects fondamentaux du domaine des marchés publics. Le rapport a été soumis au comité directeur de la CA en vue de son approbation en août 2022 et publié le 16 septembre 2022 sur le site Internet de la CA, en même temps que le rapport 2021 sur le controlling des achats de l'administration fédérale adopté par le Conseil fédéral et la liste des acquisitions d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs pour l'année 2021.

5.4 Groupe de travail Concours et mandats d'étude parallèles

Avec l'entrée en vigueur du nouveau droit des marchés publics et des directives du DFF relatives à l'organisation et à la mise en œuvre de concours et de mandats d'étude parallèles pour les fournitures et les services, les adjudicateurs publics de la Confédération disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour couvrir leurs besoins. Contrairement au secteur de la construction, les concours et les mandats d'étude parallèles sont encore inconnus pour les acquisitions de fournitures et de services. C'est pourquoi le comité directeur de la CA a créé un groupe de travail au mois de février 2021, chargé d'élaborer des bases destinées aux adjudicateurs publics pour l'organisation et la mise en œuvre de concours et de mandats d'étude parallèles.

Ce groupe de travail est composé de représentants du bureau de la CA (direction et

coordination), d'armasuisse, de l'OFROU, de l'OFCL (Logistique et CCMP) et du secrétariat de la KBOB. En 2022, il a élaboré une fiche d'information et consulté un spécialiste externe à cet égard. La teneur de cette fiche d'information est semblable à celle du guide de la KBOB sur le même thème (dans le secteur de la construction, les notions de concours et de mandat d'étude parallèle sont connues de longue date) et elle complète les directives déjà bien détaillées du DFF, émises le 24 novembre 2020 à la demande de la CA. En automne 2022, les organisations représentées au sein de la CA ont été invitées à prendre position sur la fiche d'information et ses annexes. Parallèlement, la KBOB et la DTAP ont été informées du projet dans le cadre des efforts communs visant à harmoniser la pratique en matière d'acquisitions. Le groupe de travail a remanié la fiche d'information sur la base des avis reçus. Elle offre un aperçu complet de ces nouveaux instruments qui n'ont pas encore fait leurs preuves dans le secteur des acquisitions de biens et de services.

5.5 Groupe de travail Révision de l'Org-OMP

Au mois d'octobre 2020, lors de l'adoption de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, le Conseil fédéral a confié à la CA le mandat d'assurer la rédaction des futurs rapports sur les marchés publics et de lui soumettre une proposition de révision partielle de l'Org-OMP jusqu'au 31 décembre 2023. Au mois de juin 2021, lors d'un séminaire, le comité directeur de la CA a chargé un groupe de travail d'élaborer le projet de révision partielle de l'Org-OMP. Les travaux ont été divisés en quatre paquets ou sous-groupes: délégations et regroupement, controlling des achats, numérisation et autres thèmes. Durant le premier semestre 2022, le groupe de travail a élaboré un concept normatif destiné au comité directeur de la CA servant ensuite de base à la première ébauche d'ordonnance révisée. À la fin de l'année 2022, différentes consultations préalables ont eu lieu avec des unités administratives de l'administration fédérale centrale.

Ce groupe de travail est composé de représentants du bureau de la CA, de l'OFCL (Logistique), d'armasuisse et de l'OFROU.

6 Thèmes et projets

6.1 Mise en œuvre du droit révisé des marchés publics

Compte rendu du point de vue de la Confédération:

La mise en œuvre du droit entièrement révisé des marchés publics (LMP et OMP), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021, et de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions s'est poursuivie en 2022.

Dans le cadre des travaux de mise en œuvre, l'accent a notamment été mis sur l'élaboration de divers outils, instruments et recommandations en lien avec les thèmes et les axes de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions. Pour la mise en œuvre de l'axe 4 «Acquisitions favorables aux soumissionnaires» de la stratégie, des recommandations pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics ont par exemple été élaborées. Pour répondre à l'axe 5 «Processus numériques, standardisés et conviviaux» de la stratégie, la CA a également formulé des recommandations relatives à l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour

la Confédération (HBB). Les travaux de mise en œuvre ont lieu en étroite collaboration avec la KBOB. Comme les recommandations conjointes de la CA et de la KBOB le préconisent aux directions des offices, plusieurs unités organisationnelles de l'administration fédérale ont, en 2022, adapté à leurs secteurs les axes et les buts de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions et ont défini leurs propres directives stratégiques sur cette base. L'OFCL a, par exemple, publié une stratégie interne en matière d'acquisitions et celle de l'OFROU est entrée en vigueur. La stratégie du DDPS se trouvait dans sa phase de finalisation fin 2022 et doit entrer en vigueur en 2023.

En vue du contrôle de la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions dans le cadre du controlling des achats, le «monitoring de la durabilité des achats» (désormais: «monitoring de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'acquisitions») inclut maintenant des questions relatives aux axes et aux buts de la stratégie en matière d'acquisitions. Des enquêtes relatives à la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions ont été menées pour la première fois en 2022. Les évaluations qui en résultent seront intégrées dans les rapports sur les marchés publics de l'année 2022.

Compte rendu du point de vue de la DTAP:

Fin 2022, l'AIMP 2019 était en vigueur dans six cantons. Le canton de Berne a également ratifié son adhésion à l'AIMP 2019, qu'il applique dans le cadre d'une loi cantonale avec ses propres voies de droit. La procédure d'adhésion est en cours dans quinze autres cantons. À cet égard, on peut constater que les parlements cantonaux investissent beaucoup de temps dans cette procédure. Les commissions préparatoires ont consacré plusieurs séances à cette thématique. En règle générale, deux lectures sont nécessaires au parlement avant que l'accord intercantonal soit adopté. Il est réjouissant de constater que son entrée en vigueur devrait avoir lieu en 2023 dans la plupart des cantons concernés. Seuls quatre cantons se trouvent encore au stade préparatoire de la procédure d'adhésion.

Compte rendu conjoint: groupe de travail paritaire TRIAS:

Au niveau de l'exécution, un guide commun a pu être publié en français, en allemand et en italien sur le site Internet www.trias.swiss début novembre 2022. Le guide et les fiches d'information qui l'accompagnent constituent des instruments d'introduction à la pratique en matière d'acquisitions et peuvent également être utilisés dans le cadre de la formation des collaborateurs actifs dans le domaine des marchés publics. Une vidéo d'explication sert d'aide à l'utilisation du site Internet. L'outil d'analyse Matomo montre que le site Internet rencontre un intérêt marqué et fait l'objet d'une utilisation régulière.

6.2 Recommandations conjointes de la CA et de la KBOB pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics

Les recommandations conjointes de la CA et de la KBOB montrent aux services d'achat et aux services demandeurs à tous les échelons fédéraux comment rendre les procédures d'acquisition le plus simple possible pour les soumissionnaires, en particulier pour les PME. Et ce dans le but de lever les obstacles que ces dernières rencontrent afin d'augmenter leurs chances de participer aux procédures d'adjudication avec les moyens dont elles disposent.⁴

⁴ Les recommandations sont consultables à l'adresse: www.bkb.admin.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics.

6.3 Recommandations relatives aux valeurs limites pour l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB)

Les services d'achat centraux que sont l'OFCL, armasuisse et l'OFROU utilisent la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB) pour réaliser les acquisitions dans leur domaine de compétence respectif. Le 2 septembre 2022, le comité directeur de la CA a publié à l'intention des autres unités administratives des recommandations qui fixent les valeurs limites relatives à l'utilisation de la HBB.⁵ Celles-ci s'appliqueront aux unités administratives concernées de l'administration fédérale centrale au plus tard après la fin du déploiement à l'échelon de l'administration fédérale le 1^{er} avril 2023.

6.4 Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions

Avec la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, les services demandeurs et les services d'achat de la Confédération sont chargés d'appliquer les directives de la stratégie en matière d'acquisitions dans le cadre de leurs objectifs opérationnels respectifs. Le «cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions» réunit à titre d'aide les informations disponibles en vue d'une application pratique. Des liens vers les instruments, les outils, les recommandations, les fiches d'information, etc. disponibles sont donnés pour chaque axe de la stratégie et des indications utiles sont fournies pour les différentes étapes de la procédure.⁶

6.5 Dialogues sectoriels

Les dialogues entrepris avec les associations sectorielles et faïtières des domaines de l'informatique, de l'impression et des agences se sont poursuivis en 2022 dans le cadre des dialogues sectoriels de la CA déjà existants. Ils ont porté notamment sur la mise en œuvre de la révision totale du droit des marchés publics, sur l'accès facilité des PME aux marchés publics ainsi que sur divers autres champs thématiques spécifiques aux différentes branches.

6.6 Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables

Au début du mois de septembre 2020, la KBOB et la CA ont lancé au niveau national la plateforme de connaissances sur les achats publics responsables (PAP). Cet outil sert de guide de référence aux personnes de tous les échelons de l'État fédéral intéressées aux questions liées aux achats publics durables, contribuant ainsi à la mise en œuvre harmonisée de la législation révisée sur les marchés publics.

L'OFCL et le service des marchés publics écologiques de l'OFEV soutiennent la CA et la KBOB dans le développement de la PAP. Cette dernière est suivie par les groupes techniques Achats publics durables de la CA et Construction durable de la KBOB.

⁵ Les recommandations sont consultables à l'adresse: www.bkb.admin.ch > La CA > Recommandations / Fiches d'information / Guides > Recommandations: Valeurs limites relatives à l'utilisation de la solution harmonisée en matière d'acquisitions pour la Confédération (HBB)

⁶ Le cockpit est consultable à l'adresse: www.bkb.admin.ch > La CA > Cockpit pour la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions.

En 2022, la PAP a été complétée avec d'autres fonctions et contenus. Elle était représentée lors de la deuxième conférence sur les marchés publics durables de la CA et de la KBOB, qui a eu lieu au mois de mai.

6.7 Conférence sur les marchés publics durables

Le 12 mai 2022, la CA et la KBOB ont organisé une conférence sur les marchés publics durables au Palais des congrès de Bienne avec leurs partenaires, l'Association des communes suisse (ACS), l'Union des villes suisses (UVS) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), avec retransmission en ligne le matin. La conférence a mis l'accent sur des thèmes liés à la durabilité des achats pertinents pour les cantons et les communes à la suite de l'adoption de l'AIMP. Environ 135 personnes ont participé à la conférence en présentiel et 130 en ligne. Les présentations sont disponibles sur le site Internet de la CA.

6.8 Mise en œuvre de la motion Graf-Litscher 14.3045

Conformément à l'art. 27 OMP, les adjudicateurs de la Confédération informent au moins une fois par année sous forme électronique des marchés adjugés dont la valeur atteint au moins 50 000 francs. Cette disposition permet de mettre en œuvre la motion 14.3045. La publication des marchés d'une valeur égale ou supérieure à 50 000 francs vise à accroître la transparence des marchés publics de la Confédération. Un autre effet interne important est la standardisation des processus de saisie dans le système de gestion des contrats de l'administration fédérale, ce qui favorise l'uniformité des rapports, prévient les erreurs de saisie et augmente la plausibilité des données.

En 2022, le bureau de la CA a adopté les recommandations à l'intention des adjudicateurs à l'échelon de la Confédération qui ne dépendent pas de l'administration fédérale centrale et les a publiées sur son site Internet.⁷ Elles ont été développées en collaboration avec le secteur Controlling des achats de l'OFCL et consolidées avec d'autres adjudicateurs de la Confédération. La liste 2021 a été publiée le 16 septembre 2022 (*annexe 2*).

6.9 Liste des soumissionnaires et des sous-traitants sanctionnés

Le droit fédéral révisé sur les marchés publics prévoit des sanctions pour les soumissionnaires et les sous-traitants qui ne respectent pas leurs obligations légales ou contractuelles. Les adjudicateurs publics peuvent, sous certaines conditions, prononcer des sanctions telles qu'un avertissement ou l'exclusion d'un soumissionnaire des marchés publics pour une durée maximale de cinq ans. La CA tient une liste non publique des soumissionnaires et des sous-traitants exclus des marchés publics. Sur demande justifiée, elle indique si des soumissionnaires ou des sous-traitants sont inscrits sur cette liste. Cette mesure permet de garantir que les soumissionnaires ou les sous-traitants sanctionnés n'obtiennent aucun marché public durant leur exclusion. Durant la période sous revue, la CA a élaboré des projets d'outils qui doivent être mis à la disposition des mandants de la Confédération en 2023.

⁷ Les recommandations sont consultables à l'adresse: www.bkb.admin.ch > La CA > Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs.

6.10 simap.ch / KISSimap.ch

En 2022, les activités du comité de l'association simap.ch – au sein duquel la Confédération est représentée par Eric Scheidegger, membre du SECO de la CA, par Stephan Winistöfer, représentant de l'OFCL, et par Fabio Bossi, responsable du centre de compétence de la Confédération pour simap – ont principalement tourné autour du projet KISSimap.ch, qui porte sur le renouvellement de la plateforme simap.ch. Durant la seconde moitié de la période sous revue, le comité, sous la houlette de son président Hans-Peter Wessels, s'est également penché sur les buts à plus long terme de l'association simap.ch et a développé une stratégie pour les années 2023 à 2026.

Une journée des marchés publics a été organisée pour la première fois en avril 2022, à Zurich. Elle a réuni sous un même toit l'assemblée générale de la Conférence des marchés publics (CMP), l'assemblée des membres de l'association simap.ch ainsi que la séance des centres de compétence simap. Cet événement commun exprime aussi la volonté de tous les échelons de la Confédération d'harmoniser les bases légales et la pratique dans les marchés publics en Suisse.

6.11 Formation et perfectionnement

L'année dernière, l'unité [Formation et perfectionnement du CCMP](#) a de nouveau proposé de nombreuses formations pour la préparation au brevet fédéral de spécialiste des marchés publics ainsi que d'autres cours et événements sur un large éventail de sujets liés aux marchés publics. Selon leur nature et leur groupe cible, ces cours et ces événements ont eu lieu sur place, sous forme de webinaire ou dans un format hybride. Certaines thématiques font l'objet de vidéos didactiques, disponibles sous [Modèles & instruments de travail CCMP](#) («1. Schritt», en allemand uniquement). La [séance d'information](#) «Comment maximiser mes chances d'obtenir un mandat des pouvoirs publics?» a une nouvelle fois été utile à plusieurs centaines de soumissionnaires, qui l'ont beaucoup appréciée.

En novembre 2022, 28 candidats des trois établissements de formation ont pris part aux examens professionnels du brevet fédéral de spécialiste des marchés publics. Cette deuxième session d'examens a été planifiée par la commission d'assurance qualité de l'[association IAöB](#), en collaboration avec le secrétariat d'examen et avec le soutien d'experts d'examens engagés. Le marché du travail dispose ainsi de spécialistes des marchés publics fraîchement diplômés qui s'engagent avec leur savoir-faire pour un déroulement des marchés publics conforme à la législation et pour une utilisation diligente des fonds publics grâce à leur professionnalisme.

6.12 Prévention de la corruption

En 2022, en tant que représentant de la CA et de l'OFCL, le bureau de la CA a participé à plusieurs séances du groupe de travail interdépartemental Lutte contre la corruption (GTID) et de son comité interne. La principale activité de ce comité interne a été la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral contre la corruption 2021-2024. Le GTID et le réseau d'information sur la corruption au niveau de la Confédération et des cantons ont en outre organisé deux ateliers sur les sujets de la prévention et de la lutte contre la corruption.

6.13 Ukraine: sanction dans le secteur des marchés publics

Responsable des sanctions prenant la forme d'un embargo, le SECO a fait appel au bureau de la CA pour la mise en œuvre de la sanction de l'UE via des mesures relevant du droit des marchés publics en lien avec le conflit en Ukraine. Sur la base d'un avis de droit externe, la disposition prévoyant une sanction en matière de droit des marchés publics a été concrétisée dans l'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine⁸. Celle-ci prévoit l'interdiction pour les pouvoirs adjudicateurs suisses de passer des marchés publics avec des soumissionnaires russes et la dissolution des contrats d'acquisition existants avec des entreprises, personnes ou organisations sanctionnées (cf. art. 29c). Le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance révisée le 31 août 2022; la CA en a informé les services d'achat de la Confédération.

6.14 Interventions parlementaires

Les principales interventions parlementaires dans le domaine des marchés publics sont répertoriées à l'*annexe 3* et figurent en détail sur le [site Internet de la CA](#)⁹.

6.15 Collaboration avec la KBOB

Au cours de l'année sous revue, l'étroite collaboration entre le bureau de la CA et le secrétariat de la KBOB s'est poursuivie dans la perspective de la mise en œuvre de la loi révisée sur les marchés publics.

Des sujets présentant des intérêts communs, notamment au niveau stratégique, par exemple les marchés publics, la numérisation, la durabilité, la collaboration avec d'autres organes fédéraux ou les contacts avec le secteur de l'économie, ont été discutés et coordonnés avec la KBOB.

6.16 Participation à la Commission des marchés publics Confédération-cantons (CCMC)

En sa qualité de membre au sein de la CMCC, la représentante de la CA a notamment présenté les différentes activités et mesures d'accompagnement à l'application de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) révisée et les efforts entrepris pour une mise en œuvre harmonisée du droit révisé au niveau fédéral et cantonal. Au sein de la CMCC, la représentante de la CA a également participé aux discussions sur l'évolution des travaux pour développer le réseau d'accords commerciaux de la Suisse dans le domaine des marchés publics.

7 Perspectives pour 2023

En 2022, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'administration fédérale en matière d'acquisitions, la CA et la KBOB ont élaboré divers outils et recommandations à l'intention des services d'achat et des services demandeurs. Ce point

⁸ Consultable à l'adresse: www.fedlex.ch > Recueil systématique > Économie - Coopération technique > Commerce > 946 > 946.231.176.72.

⁹ Disponible sous: www.bkb.admin.ch > Thèmes > Interventions parlementaires

restera prioritaire en 2023. Une fiche d'information sur les offres dont le prix est anormalement bas, une fiche d'information sur l'apposition de signatures électroniques à la conclusion de contrats d'acquisition et des recommandations sur la mise en œuvre du critère d'adjudication «sécurité et fiabilité des chaînes d'approvisionnement» seront notamment adoptées et publiées.

En outre, la conférence sur les achats publics durables sera organisée pour la troisième fois et sera consacrée cette année à l'interaction entre l'offre et la demande. Enfin, la révision de l'Org-OMP sera présentée au Conseil fédéral avant la fin de l'année 2023 en vue de sa mise en vigueur.

Annexe 1: Rapport sur les marchés publics des services d'achat centraux de la Confédération en 2021 (armasuisse, OFROU, OFCL et CVC)

www.bkb.admin.ch > La CA > [Rapport annuel conjoint des services d'achat centraux de la Confédération](#)

Annexe 2: Liste des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs passés par l'administration fédérale centrale en 2021

www.bkb.admin.ch > La CA > [Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs](#)

Annexe 3: Interventions parlementaires concernant les marchés publics

La CA a participé à l'élaboration des avis du Conseil fédéral concernant les interventions parlementaires suivantes:

- Motion CER-N 22.3019, Ordonnance sur les marchés publics. Comblent les lacunes concernant les normes sociales minimales
- Motion CER-N 22.3020, Protection contre le harcèlement sexuel dans les marchés publics
- Postulat Romano 22.3658, Certificats antimafia délivrés par l'État italien pour les marchés publics en Suisse
- Interpellation Badertscher 22.3781, Réduire les risques engendrés par les achats publics des technologies de surveillance des entreprises Hikvision et Dahua

Ces interventions parlementaires et d'autres encore dans le domaine des marchés publics sont disponibles sur le [site Internet de la CA](#)¹⁰.

¹⁰ www.bkb.admin.ch > Thèmes > Interventions parlementaires